



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 avril 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-huitième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015\*

#### Titre IV Coopération internationale pour le développement

#### Chapitre 17 ONU-Femmes

[Programme 14 (plan-programme biennal pour la période 2014-2015)]\*\*

### Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	3
Orientation générale . . . . .	3
Vue d'ensemble des ressources . . . . .	6
Autres éléments d'information . . . . .	11
A. Organes directeurs . . . . .	12
B. Direction exécutive et administration . . . . .	13
C. Programme de travail . . . . .	16
Sous-programme 1. Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques . . . . .	16
Sous-programme 2. Politiques et activités . . . . .	21
D. Appui au programme . . . . .	27

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/68/6/Add.1.

\*\* A/67/6/Rev.1.



---

Annexes

I.	Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015 . . . . .	29
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle . . . . .	30
III.	Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015 . . . . .	36

## Vue d'ensemble

Tableau 17.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2012-2013 <sup>a</sup>	15 474 300
Ajustements techniques (effet-report et élimination des dépenses non renouvelables)	258 500
Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale	422 500
Variation proposée par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015	52 400
Variation	216 400
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015 <sup>a</sup>	15 257 900

<sup>a</sup> Aux taux révisés de 2012-2013.

Tableau 17.2 **Postes**

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	47	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 7 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1, 15 G(AC)
Suppressions	(2)	1 G(AC) de la composante direction exécutive et administration et 1 G(AC) du sous-programme 2 (Politiques et activités)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	45	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 7 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1, 13 G(AC)

## Orientation générale

- 17.1 L'exécution du programme est régie par la résolution 64/289, par laquelle l'Assemblée générale a créé, en tant qu'entité composite, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Le plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013 (UNW/2011/9) a été approuvé par le Conseil d'administration de l'Entité en juin 2011.
- 17.2 Dans sa résolution 64/289, l'Assemblée générale a également défini un cadre de travail reposant sur la Charte des Nations Unies, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (notamment les 12 domaines critiques qui y sont définis), les textes issus de sa vingt-troisième session extraordinaire et les instruments, normes et résolutions des Nations Unies qui appuient, concernent et favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation et la promotion de la femme. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est le principal instrument international relatif aux droits de l'homme qui s'intéresse à l'application effective du principe de l'égalité des femmes et des hommes. L'Assemblée générale, le Conseil économique et

*Note* : Les abréviations suivantes sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : SGA, secrétaire général adjoint; SSG, sous-secrétaire général; G, agent des services généraux; G(1<sup>re</sup>C), agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe); G(AC), agent des services généraux (Autres classes); AN, administrateur recruté sur le plan national; BO, budget ordinaire; RxB, ressources extrabudgétaires.

social et la Commission de la condition de la femme donnent des orientations concernant les fonctions d'appui normatif; l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil d'administration donnent des orientations concernant les activités opérationnelles.

- 17.3 Le programme, dont l'orientation générale relève d'ONU-Femmes, a pour objectifs l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles, l'autonomisation et la promotion des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes pour en faire des partenaires bénéficiant, sur un pied d'égalité, des fruits du développement économique et social, de la protection de leurs droits fondamentaux, de l'action humanitaire et de la paix et la sécurité. Il contribue à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif 3, et d'autres objectifs de développement adoptés au niveau international dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. En outre, ONU-Femmes soutient les aspects liés à l'égalité des sexes de tous les autres objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en venant en aide aux États Membres au niveau national s'ils en font la demande.
- 17.4 Au cours de la période 2014-2015, les activités menées dans le cadre du programme continueront d'être axées sur les six objectifs prioritaires suivants : a) accroître la participation et le rôle des femmes dans tous les domaines qui les concernent, y compris la politique et l'économie; b) élargir l'accès des femmes, en particulier des plus exclues et surtout de celles qui vivent dans la pauvreté, à l'autonomisation et aux débouchés économiques; c) prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles et élargir l'accès aux services destinés à celles qui en réchappent; d) renforcer les responsabilités des femmes dans le domaine de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire; e) accorder une place toujours plus grande à l'égalité des sexes dans les plans et les budgets à tous les niveaux; f) concourir à l'élaboration de normes et politiques mondiales relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
- 17.5 Ainsi, le programme contribuera à améliorer la coordination, la cohérence et l'intégration des mesures concernant la problématique hommes-femmes à l'échelle du système des Nations Unies. Il sera exécuté en coordination avec les autres organismes, fonds, programmes et entités des Nations Unies pour éviter les chevauchements avec d'autres activités. Il contribuera à la direction des opérations, au renforcement des mécanismes de coordination, comme les organes thématiques interorganisations, aux niveaux mondial, régional et national, et à l'amélioration des instruments de coordination, comme les plans d'action à l'échelle du système, qui favorisent le respect du principe de responsabilité par le système des Nations Unies dans ses activités en faveur de l'égalité des sexes.
- 17.6 Le programme de travail d'ONU-Femmes est orienté par son plan stratégique pour 2011-2013 qui, quoique assorti d'échéances, repose sur une vision et des objectifs à plus long terme, allant jusqu'à 2017, et sur le principe de l'universalité de l'exécution des activités prévues. Le cadre stratégique pour 2014-2015 s'inspire de l'orientation qu'il est prévu de donner au nouveau plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2014-2017 et correspond totalement à cette vision à long terme. Toute modification qu'il conviendrait d'apporter au cadre stratégique compte tenu du plan stratégique pour 2014-2017 sera présentée en temps voulu aux organes intergouvernementaux compétents pour examen.
- 17.7 La stratégie de mise en œuvre du programme pendant la période 2014-2015 consiste essentiellement à regrouper les fonctions d'appui normatif, de mobilisation, de coordination, de développement des opérations et des capacités, de formation et de recherche, de sorte que l'appui des Nations Unies dans ces domaines produise des effets encore plus importants. Pour que l'orientation générale soit respectée, il faudra renforcer l'appui apporté aux États Membres à leur demande, améliorer la cohérence entre l'appui normatif et les différentes activités opérationnelles, et encadrer, coordonner et promouvoir l'application du principe de responsabilité du système des Nations Unies dans les activités que ses organismes mènent en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation et de la

promotion des femmes. L'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes à l'échelle du système des Nations Unies fait partie intégrante de la stratégie du programme.

17.8 ONU-Femmes a donné suite aux paragraphes 8 et 9 de la section VI de la résolution 65/259 de l'Assemblée générale en effectuant, quelque deux ans après sa création par cette dernière, une analyse approfondie des fonctions remplies par ses différentes divisions, notamment ses fonctions d'administration, d'évaluation, de coordination, de recherche et d'analyse, en vue de déterminer si ces fonctions avaient pour objet d'appuyer ou si elles constituaient des mécanismes normatifs intergouvernementaux ou des mécanismes opérationnels intergouvernementaux et des activités opérationnelles, ou les deux à la fois. Elle devait également évaluer les modalités de financement des activités normatives intergouvernementales, opérationnelles intergouvernementales et opérationnelles de l'Entité.

17.9 L'analyse a abouti aux conclusions suivantes :

- a) Toutes les fonctions susmentionnées contribuent majoritairement à une combinaison d'activités normatives intergouvernementales, opérationnelles intergouvernementales et opérationnelles; les différentes fonctions et activités des trois piliers d'ONU-Femmes (le Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenaires stratégiques, le Bureau des politiques et des programmes et la Division de la gestion et de l'administration) sont manifestement liées et complémentaires;
- b) Conformément à la politique d'évaluation, la fonction d'évaluation concerne l'ensemble du mandat de l'Entité; elle est nécessaire pour examiner les liens entre activités d'appui normatif, activités opérationnelles et activités de coordination dans le cadre de toutes les évaluations. Le Bureau de l'évaluation veille à ce que les orientations définies par l'ONU en matière d'évaluation des activités normatives tiennent compte des droits de l'homme et de l'égalité des sexes;
- c) Lorsqu'elle l'a chargé de diriger et de coordonner les activités menées dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes par les organismes des Nations Unies et d'amener ceux-ci à appliquer le principe de responsabilité, l'Assemblée générale a confié à ONU-Femmes des fonctions essentielles concernant plusieurs organismes ou l'ensemble du système des Nations Unies et souligné l'importance de la synergie et de la complémentarité des activités opérationnelles et normatives;
- d) En ce qui concerne les fonctions de recherche et d'analyse, l'analyse a mis en évidence les liens étroits entre les activités d'appui normatif et les activités opérationnelles menées par l'Entité dans les domaines d'action prioritaires, à savoir, en particulier, le renforcement des responsabilités des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité et l'action humanitaire, le renforcement du rôle et des responsabilités des femmes dans tous les domaines ayant des incidences sur leur vie, notamment la politique et l'économie, et l'élargissement de l'accès des femmes à l'autonomisation et aux débouchés économiques. Ces liens ont par ailleurs été resserrés du fait de l'appui que l'Entité a apporté, pendant la période biennale considérée, à la Commission de la condition de la femme dans les domaines prioritaires, de même qu'à l'Assemblée générale;
- e) Les services administratifs, enfin, concernent toutes les fonctions et divisions de l'Entité. En application du paragraphe 8 de la section VI de la résolution 65/259 de l'Assemblée générale, les capacités administratives d'ONU-Femmes ont été analysées au cours de l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 2012-2013, et deux nouveaux postes P-3 ont été approuvés pour cet exercice.

- 17.10 Pour ce qui est des sources de financement des fonctions examinées, il apparaît clairement que les mécanismes normatifs intergouvernementaux, les mécanismes opérationnels intergouvernementaux et les activités opérationnelles sont financés à la fois par les ressources extrabudgétaires et celles relevant du budget ordinaire. Quant à la fonction d'évaluation, elle est financée uniquement par des ressources extrabudgétaires, bien qu'elle contribue aussi bien aux mécanismes opérationnels qu'aux mécanismes normatifs.
- 17.11 ONU-Femmes continuera d'évaluer régulièrement ses besoins et ses sources de financement pour garantir, dans toute la mesure possible, leur conformité avec le paragraphe 75 de la résolution 64/289.

### **Vue d'ensemble des ressources**

- 17.12 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 15 257 900 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 216 400 dollars ou 1,4 % par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. La variation des ressources nécessaires résulte des trois éléments suivants : a) l'effet-report de la création des postes approuvés pendant l'exercice 2012-2013; b) les changements opérés comme suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale; c) les variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015 (A/67/529 et Corr.1).
- 17.13 Les ressources extrabudgétaires prévues au titre du budget d'appui d'ONU-Femmes pour l'exercice 2014-2015 s'élèvent à 700 000 000 dollars, dont un montant de 116 842 300 dollars pour financer 426 postes temporaires et un montant de 583 157 700 dollars pour couvrir les autres dépenses.
- 17.14 La répartition des ressources est indiquée dans les tableaux 17.3 à 17.5.

**Tableau 17.3 Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	<i>Variation</i>										
	<i>2010-2011 (dépenses effectives)</i>	<i>2012-2013 (taux révisés)</i>	<i>Ajustement technique (effet- report et dépenses non renou- velables)</i>	<i>Nouveaux mandats et transferts entre les composantes</i>	<i>Rapport sur l'esquisse budgétaire<sup>a</sup></i>	<i>Résolution 67/248</i>	<i>Total</i>	<i>Pour- centage</i>	<i>Total avant actua- lisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	<i>2014-2015 (montant prévu)</i>
A. Organes directeurs	205,9	244,2	–	–	–	–	–	–	244,2	11,6	255,8
B. Direction exécutive et administration	481,0	1 885,2	–	–	–	(155,8)	(155,8)	(8,3)	1 729,4	47,1	1 776,5
C. Programme de travail	11 038,9	12 458,5	–	–	–	(266,7)	(266,7)	(2,1)	12 191,8	365,1	12 556,9
D. Appui au programme	47,7	886,4	258,5	–	(52,4)	–	206,1	23,3	1 092,5	39,5	1 132,0
<b>Total partiel</b>	<b>11 773,5</b>	<b>15 474,3</b>	<b>258,5</b>	<b>–</b>	<b>(52,4)</b>	<b>(422,5)</b>	<b>(216,4)</b>	<b>(1,4)</b>	<b>15 257,9</b>	<b>463,3</b>	<b>15 721,2</b>

2) Ressources extrabudgétaires

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant estimatif)	2014-2015 (montant prévu)
A. Organes directeurs	-	250,0	250,0
B. Direction exécutive et administration	564,9	3 502,3	4 012,2
C. Programme de travail	182 600,5	502 338,4	667 561,8
D. Appui au programme	9 042,6	23 909,3	28 176,0
<b>Total partiel</b>	<b>192 208,0</b>	<b>530 000,0</b>	<b>700 000,0</b>
<b>Total</b>	<b>203 981,5</b>	<b>545 474,3</b>	<b>715 721,2</b>

<sup>a</sup> A/67/529 et Corr.1.

Tableau 17.4 Postes

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires			
	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	-	-	-	-	1	1
SSG	1	1	-	-	1	1	2	2
D-2	2	2	-	-	4	4	6	6
D-1	3	3	-	-	16	16	19	19
P-5	6	6	-	-	83	83	89	89
P-4/3	14	14	-	-	84	84	98	98
P-2/1	5	5	-	-	4	4	9	9
<b>Total partiel</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>192</b>	<b>192</b>	<b>224</b>	<b>224</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1 <sup>re</sup> classe	-	-	-	-	41	41	41	41
Autres classes	15	13	-	-	121	121	136	134
<b>Total partiel</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>162</b>	<b>162</b>	<b>177</b>	<b>175</b>
<b>Catégories diverses</b>								
Administrateurs recrutés sur le plan national	-	-	-	-	72	72	72	72
<b>Total partiel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>72</b>
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>45</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>426</b>	<b>426</b>	<b>473</b>	<b>471</b>

Tableau 17.5 Répartition des ressources par composante

(En pourcentage)

	Budget ordinaire	Autres contributions obligatoires	Ressources extrabudgétaires
A. Organes directeurs			
1. Commission de la condition de la femme	1,6	–	–
2. Conseil d'administration	–	–	–
<b>Total partiel (A)</b>	<b>1,6</b>	<b>–</b>	<b>0,0</b>
B. Direction exécutive et administration	11,3	–	0,6
C. Programme de travail			
1. Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques	41,4	–	2,5
2. Politiques et activités	38,5	–	92,8
<b>Total partiel (C)</b>	<b>79,9</b>	<b>–</b>	<b>95,4</b>
D. Appui au programme	7,2	–	4,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>–</b>	<b>100,0</b>

**Ajustements techniques**

17.15 La variation nette associée aux ajustements techniques se chiffre à 258 500 dollars et résulte de l'effet-report de la création de deux postes P-3 pendant l'exercice 2012-2013 en application de la résolution 66/246 (271 200 dollars), que vient compenser en partie la déduction des dépenses non renouvelables au titre du mobilier et du matériel (12 700 dollars).

**Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale**

17.16 Une réduction des crédits d'un montant total de 422 500 dollars est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale. Les principales réductions, chiffrées à 362 500 dollars, sont indiquées dans le tableau 17.6 ci-après.

Tableau 17.6 Principales variations découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

Réduction nette : moyens nécessaires	Description	Réduction : produits	Réduction : objectifs de résultats
<b>1. Direction exécutive et administration</b>	<b>Automatisation des tâches courantes</b>	–	–
	Réduction totale : 155 800 dollars		
Suppression :	L'automatisation et la réorganisation des tâches courantes permettront de supprimer un poste d'assistant administratif (finances) [G(AC)]. Les outils de collaboration et d'archivage en ligne permettront de mieux gérer les mesures donnant suite aux communications et aux documents d'origine externe et interne pendant l'exercice 2014-2015 et de maintenir ainsi les mêmes produits.		
1 G(AC) : assistant administratif (finances)			

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
<b>2. Programme de travail</b>	<b>Modification des modalités de financement</b>	–	–
<i>Sous-programme 2</i>	Réduction totale : 155 800 dollars		
Suppression :	Le poste d'assistant administratif sera dorénavant financé par les ressources extrabudgétaires, de manière à continuer d'assurer l'appui à l'administration des politiques et du programme.		
1 G(AC) : assistant administratif			
<b>3. Programme de travail</b>	<b>Détérioration de la qualité des rapports de groupes d'experts et diminution du nombre de voyages</b>	–	–
<i>Sous-programmes 1 et 2</i>	Réduction totale : 50 900 dollars		
Réduction :	ONU-Femmes sera moins à même de s'assurer les services d'experts renommés et hautement qualifiés venant des quatre coins du monde, chose qui pourrait réduire la profondeur de ses travaux, en particulier ceux portant sur de nouvelles questions liées à son mandat. Les réunions d'experts ont pour principaux produits des rapports de fond et des rapports analytiques comportant des conclusions et des recommandations tendant à promouvoir la parité des sexes et la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans le système des Nations Unies. La réduction du nombre d'experts nuira à la qualité et à l'exhaustivité de ces rapports.		
Groupes spéciaux d'experts	Le nombre d'experts passera de 7 à 4 et le nombre de jours de réunion, de 3 à 2.		
Autres voyages	Moins de réunions sont prévues pendant l'exercice 2014-2015. ONU-Femmes devra recourir davantage aux visioconférences entre son personnel et les États Membres, les bureaux locaux et les missions de maintien de la paix.		
	ONU-Femmes limitera les voyages d'un membre de son personnel à deux réunions techniques régionales ou mondiales et réduira les frais de voyage associés aux missions menées pour mettre en œuvre son programme de travail, particulièrement les missions dans les bureaux hors siège.		

### Variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015

- 17.17 Conformément au rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015, il est proposé de réduire les ressources allouées à l'appui au programme d'un montant total de 52 400 dollars, comme indiqué dans le tableau 17.7 ci-dessous.

Tableau 17.7 Variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
<b>Appui au programme</b>	<b>Services de traitement des données</b>	–	–
Réduction :	Réduction totale : 52 400 dollars		
Services contractuels	Fournis de façon centralisée, les services de traitement des données requis par ONU-Femmes comprennent la maintenance des ressources informatiques (réseaux de sauvegarde et stockage, serveurs d'application, unités de sauvegarde des données et des connexions de réseau entre ordinateurs). L'augmentation du montant total des ressources extrabudgétaires se traduit par une réduction de la part des ressources totales relevant du budget ordinaire.		

**Autres contributions obligatoires et ressources extrabudgétaires**

- 17.18 L'Entité continue d'accroître le nombre et la portée de ses activités et projets; le montant des ressources extrabudgétaires dont elle aura besoin pendant l'exercice 2014-2015 est estimé à 700 000 000 dollars, étant donné qu'elle aura achevé, en 2013, la mise en place de ses structures régionales et que ses bureaux seront pleinement opérationnels. Le projet de structures régionales prévoit la création de six bureaux régionaux et de six bureaux multinationaux, la transformation des bureaux sous-régionaux en bureaux régionaux, multinationaux ou nationaux, une décentralisation accrue des pouvoirs, notamment grâce au transfert des fonctions de contrôle exercées à un niveau intermédiaire ou inférieur du siège vers les bureaux régionaux, le transfert de certaines fonctions techniques et opérationnelles du siège au terrain et les modifications correspondantes devant être apportées aux activités menées au siège.
- 17.19 Les ressources extrabudgétaires permettent principalement à ONU-Femmes de financer le coût des postes et des autres objets de dépense relevant du sous-programme 2 (Politiques et activités), afin d'intensifier les efforts visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles et d'atteindre l'objectif consistant à assurer l'égalité des sexes, entre autres dans les domaines du développement, des droits fondamentaux, de la paix et de la sécurité, notamment en assurant le respect, la coordination et la promotion du principe de responsabilité dans le cadre des activités menées dans ce sens par le système des Nations Unies. Elles continueront à financer : l'élaboration de publications, documents techniques et documents de sensibilisation sur des questions concernant les femmes; les activités de coopération technique, services consultatifs et services de renforcement des capacités concernant l'égalité des sexes destinés aux gouvernements et aux autres partenaires; l'élaboration de produits axés sur le savoir et d'outils de sensibilisation, des analyses techniques et des ateliers de formation sur des questions liées à la problématique hommes-femmes; la mise à l'essai de programmes d'activités modèles de promotion de l'égalité des sexes; la participation à des réunions d'équipes de pays des Nations Unies et l'association des défenseurs de l'égalité des sexes au processus de planification stratégique; la formulation d'avis techniques pour promouvoir la prise en compte de l'égalité des sexes dans toutes les évaluations du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui seront effectuées pendant l'exercice.

### Autres éléments d'information

- 17.20 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, des ressources ont été désignées pour servir à financer les activités de suivi et d'évaluation; un montant de 3 613 500 dollars provenant de fonds extrabudgétaires est ainsi prévu à la composante direction exécutive et administration pour couvrir l'équivalent de 72 mois de travail d'administrateur et 24 mois de travail d'agent des services généraux, ainsi que des dépenses autres que le coût des postes.
- 17.21 L'Entité s'efforce de promouvoir la conduite systématique d'activités de programmation, de suivi et de communication de l'information et d'évaluations afin d'accroître la responsabilité du personnel de direction et d'améliorer la qualité des résultats obtenus et l'efficacité de la programmation. Cela suppose d'élaborer pour les services concernés des programmes de travail annuels comprenant des plans de suivi, d'évaluation et de recherche, de tenir compte des conclusions des évaluations dans la conception de nouveaux programmes et de définir les mesures voulues pour donner suite aux recommandations adressées au personnel de direction à l'issue des évaluations.
- 17.22 Des évaluations sont effectuées au sein d'ONU-Femmes pour examiner le respect du principe de responsabilité, la prise de décisions et les activités de formation, éléments contribuant tous à l'obtention des résultats voulus. Les évaluations portent sur les activités opérationnelles que l'Entité mène aux niveaux mondial, régional et national, l'appui normatif qu'elle fournit et la coordination qu'elles assure à l'échelle du système des Nations Unies. Conformément à sa politique d'évaluation, ONU-Femmes conduit deux types d'évaluations internes: des évaluations institutionnelles, qui seront effectuées par le Bureau de l'évaluation avec l'appui d'experts externes, et des évaluations décentralisées, qui sont réalisées par des experts externes indépendants et gérées par les services chargés des programmes. Pendant l'exercice 2014-2015, le Bureau de l'évaluation mettra au point des plans d'évaluation prévoyant jusqu'à six évaluations indépendantes en vue d'examiner des domaines d'importance stratégique, y compris une évaluation des activités d'appui normatif. Les services chargés des programmes planifieront et effectueront des évaluations décentralisées fondées sur les paramètres définis dans la politique d'évaluation.
- 17.23 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été examinée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 17.8 ci-dessous et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 17.8 Répartition des publications

	2010-2011 (nombre effectif)			2012-2013 (nombre estimatif)			2014-2015 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	8	7	15	2	20	22	4	–	4
Publications isolées	4	–	4	1	5	6	–	–	–
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>25</b>	<b>28</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>4</b>

## A. Organes directeurs

- 17.24 ONU-Femmes est chargée de fournir des services fonctionnels à la Commission de la condition de la femme et à son conseil d'administration. Des ressources du budget ordinaire sont prévues pour les services à la Commission et des ressources extrabudgétaires pour les services au Conseil.

### **Commission de la condition de la femme**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 244 200 dollars*

- 17.25 La Commission de la condition de la femme a été créée en 1946, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la résolution 11 (II) de ce dernier. Elle fait rapport au Conseil sur les questions concernant la promotion des droits de la femme dans les domaines politique, économique, social et éducatif, et lui soumet des recommandations sur les problèmes relatifs aux droits de la femme exigeant une attention immédiate. La Commission était initialement composée de 15 représentants d'États Membres, mais ce nombre est passé à 18 en 1951, à 21 en 1961 et à 32 en 1966. Dans sa résolution 1989/45, le Conseil a décidé que le nombre des membres de la Commission – élus pour un mandat de quatre ans – serait porté à 45 en 1990. La Commission se réunit chaque année à New York pendant 10 jours ouvrables. Elle doit tenir ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions en 2014 et 2015, respectivement.
- 17.26 La Commission joue un rôle de premier plan dans le système des Nations Unies en suivant l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et en donnant des avis au Conseil économique et social à ce sujet. Elle tient une table ronde interactive de haut niveau divisée en plusieurs groupes, deux réunions interactives d'experts sur le thème prioritaire de chaque session, une table ronde sur une question nouvelle, une sur le thème prioritaire de la session suivante et un dialogue interactif pour examiner le thème d'une session précédente. Au titre des résolutions 76 (V), 3041 (XI) et 1983/27 du Conseil, le Secrétaire général est tenu de dresser à l'intention de la Commission des listes de communications confidentielles et non confidentielles relatives à la condition de la femme.

### **Conseil d'administration**

- 17.27 Dans sa résolution 64/289, l'Assemblée générale a créé le Conseil d'administration pour superviser les activités opérationnelles d'ONU-Femmes. Le Conseil s'acquitte des fonctions décrites à l'annexe I de la résolution 48/162 de l'Assemblée, compte tenu des dispositions de la résolution 64/289.
- 17.28 Le Conseil d'administration est composé de 41 membres élus pour un mandat de trois ans par le Conseil économique et social, conformément à la pratique établie. Il se réunit à New York et rend compte tous les ans de son programme et de ses activités à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil à sa session de fond.
- 17.29 La répartition des ressources allouées aux organes directeurs est indiquée dans le tableau 17.9 ci-dessous.

Tableau 17.9 Ressources nécessaires : organes directeurs

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actualisation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	244,2	244,2	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>244,2</b>	<b>244,2</b>	–	–
Ressources extrabudgétaires	250,0	250,0	–	–
<b>Total</b>	<b>494,2</b>	<b>494,2</b>	–	–

- 17.30 Un montant de 244 200 dollars servira à couvrir les voyages des 45 membres de la Commission de la condition de la femme à New York, pour les cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions de la Commission, et les voyages de la Présidente de la Commission à Genève, pour les sessions de fond du Conseil économique et social et du Conseil des droits de l'homme.
- 17.31 Des ressources extrabudgétaires d'un montant de 250 000 dollars serviront à couvrir les services de conférence, y compris l'établissement de la documentation, les services de traduction et les installations de conférence nécessaires aux travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

## B. Direction exécutive et administration

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 729 400 dollars*

- 17.32 Le Bureau du Secrétaire général adjoint chargé d'ONU-Femmes se compose du secrétariat du Directeur exécutif et du Bureau de l'évaluation. Le Secrétaire général adjoint est chargé de la direction et de l'administration générales de l'exécution par l'Entité de son mandat et du programme de travail approuvé. Il fournit au Secrétaire général et au Vice-Secrétaire général de l'ONU des avis sur toutes questions ayant trait à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, participe aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et, à ce titre, dirige et coordonne les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en promouvant l'application du principe de responsabilité.
- 17.33 Les fonctions essentielles du Bureau du Secrétaire général adjoint sont les suivantes : a) assister et soutenir le Secrétaire général adjoint dans la direction exécutive et l'administration générales d'ONU-Femmes, notamment la planification, la coordination, la gestion et l'évaluation du programme de travail de l'Entité; b) faciliter la coopération interservices dans la mise en œuvre des plans de travail et des activités administratives; c) assurer en temps voulu l'application des décisions et la coordination des contributions de toutes les entités administratives à ses activités. Le Secrétaire général adjoint est secondé par le Sous-Secrétaire général chargé de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques et par le Sous-Secrétaire général chargé des politiques et des programmes.
- 17.34 Le Bureau du Directeur exécutif dirige et gère l'appui aux mécanismes intergouvernementaux, les activités opérationnelles sur le terrain et la coordination des efforts des organismes des Nations Unies qui collaborent pour intégrer l'action en faveur des femmes dans leurs programmes de

travail aux niveaux mondial, régional et national. Il appuie par ailleurs l'élaboration des politiques, ainsi que la gestion des rapports avec les États Membres, les membres du système des Nations Unies et la société civile.

- 17.35 Le Bureau de l'évaluation établit et exécute la politique et la stratégie d'évaluation d'ONU-Femmes. Il fournit des orientations et un appui pour faciliter les évaluations institutionnelles décentralisées, en s'appuyant sur les bonnes pratiques utilisées par l'Entité et ailleurs, et les directives du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.
- 17.36 Le Bureau de l'évaluation fait porter l'essentiel de ses efforts sur les quatre domaines stratégiques suivants : a) conduite d'évaluations institutionnelles et mise en place de mécanismes efficaces à cette fin; b) promotion et renforcement des mécanismes d'évaluation décentralisée afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité et la qualité des activités de programmation; c) coordination des évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes à l'échelle du système des Nations Unies pour y garantir le respect du principe de responsabilité; d) soutien à l'innovation et à l'enrichissement des connaissances, grâce au renforcement des capacités d'évaluation des pays en vue de définir des moyens efficaces de favoriser l'égalité des sexes.
- 17.37 En 2011, ONU-Femmes a effectué 18 évaluations internes institutionnelles ou décentralisées, dont les conclusions ont servi à améliorer sa planification stratégique et l'élaboration des programmes. Pour favoriser la transparence, la responsabilité effective et le partage des connaissances, l'Entité a mis à profit le Centre de gestion en ligne des évaluations pour publier les rapports d'évaluation.
- 17.38 Quatre évaluations institutionnelles ont été menées à bien et deux autres lancées en 2011. Deux évaluations ont été effectuées avec d'autres organismes des Nations Unies; la première portait sur les activités de maintien de la paix en République démocratique du Congo tandis que l'autre, consacrée aux programmes communs des Nations Unies concernant l'égalité des sexes, a permis d'établir le premier répertoire complet de ce type d'activité.
- 17.39 Pendant l'exercice 2012-2013, le Bureau de l'évaluation terminera trois évaluations institutionnelles : une évaluation conjointe des programmes communs du système des Nations Unies concernant l'égalité des sexes, une évaluation thématique de la contribution d'ONU-Femmes à la prévention des violences sexistes et à l'élargissement de l'accès des femmes aux services, et une évaluation de la contribution d'ONU-Femmes au renforcement du rôle et des responsabilités des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité et l'action humanitaire.

**Tableau 17.10 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines

**Réalisations escomptées du Secrétariat**

**Indicateurs de succès**

a) Gestion efficace du programme de travail

a) Taux d'exécution du programme égal ou supérieur à 80 %

*Mesure des résultats*

(Pourcentage)

2010-2011 : 80

2012-2013 (estimation) : 80

2014-2015 (objectif) : 80

b) Soumission en temps opportun de documents de qualité pertinents pour examen par les organes directeurs

b) Proportion des documents qui répondent aux besoins de qualité et sont soumis en temps opportun aux organes directeurs

*Mesure des résultats*

(Pourcentage)

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 90

2014-2015 (objectif) : 90

### Facteurs externes

- 17.40 On atteindra les objectifs visés et on parviendra aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les interlocuteurs gouvernementaux et non gouvernementaux au niveau national continuent d'accorder la priorité aux questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les programmes de coopération pour le développement, et les États Membres restent déterminés à doter ONU-Femmes des ressources voulues pour renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au sein du système des Nations Unies.

### Produits

- 17.41 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
    - i) Conseil d'administration : services fonctionnels pour les réunions du Conseil administratif (6); documents de réunion concernant les questions liées à la gestion des programmes et d'autres questions retenues par le Conseil (6);
  - b) Autres produits (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
    - i) Cadre stratégique pour la période 2016-2017 (1).
- 17.42 La répartition des ressources relevant de la composante Direction exécutive et administration est indiquée dans le tableau 17.11 ci-dessous.

Tableau 17.11 **Ressources nécessaires : Direction exécutive et administration**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	1 885,2	1 729,4	5	4
<b>Total partiel</b>	<b>1 885,2</b>	<b>1 729,4</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
Ressources extrabudgétaires	3 502,3	4 012,2	8	8
<b>Total</b>	<b>5 387,5</b>	<b>5 741,6</b>	<b>13</b>	<b>12</b>

- 17.43 Le montant de 1 729 400 dollars prévu au titre des postes, représentant une diminution de 155 800 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettra de maintenir cinq postes [1 SGA, 1 D-2, 1 P-5 et 1 G(AC)] au Bureau du Secrétaire général adjoint. La diminution résulte de la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes), en application de la résolution 67/248 et comme indiqué dans la première partie (Autonomisation des tâches courantes) du tableau 17.6 du présent rapport.
- 17.44 Les ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal 2014-2015 (4 012 200 dollars) permettront de maintenir trois postes [1 P-4 et 2 G(1°C)] et de financer les dépenses autres que le coût des postes, pour contribuer aux activités générales de direction exécutive et d'administration d'ONU-Femmes, y compris la planification, la coordination, la gestion et l'évaluation du programme de travail/plan stratégique de l'Entité et la réalisation des produits décrits plus haut au paragraphe 17.32. L'augmentation de 509 000 dollars par rapport au montant de 3 502 300 dollars qui était prévu pour l'exercice 2012-2013 s'explique par le développement d'ONU-Femmes et l'intensification des activités de supervision nécessaires pour en garantir l'efficacité opérationnelle.

### C. Programme de travail

- 17.45 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 17.12.

Tableau 17.12 **Ressources nécessaires, par sous-programme**

	<i>Ressources</i> <i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	2012-2013	2014-2015 <i>(avant actuali- sation des coûts)</i>	2012-2013	2014-2015
<b>Budget ordinaire</b>				
1. Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques	6 379,6	6 310,4	19	19
2. Politiques et activités	6 078,9	5 881,4	20	19
<b>Total partiel</b>	<b>12 458,5</b>	<b>12 191,8</b>	<b>39</b>	<b>38</b>
Ressources extrabudgétaires	502 338,4	667 561,8	370	370
<b>Total</b>	<b>514 796,9</b>	<b>679 753,6</b>	<b>409</b>	<b>408</b>

#### **Sous-programme 1** **Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 310 400 dollars*

- 17.46 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques, composé de trois divisions : la Division de l'appui intergouvernemental, la Division de la coordination avec les organismes des Nations Unies et la Division des partenariats stratégiques, de la sensibilisation, des relations avec la société civile, des communications et de la mobilisation des ressources. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au programme 14 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

17.47 Les principales activités menées dans le cadre de ce sous-programme consisteront à : a) encourager les initiatives et aider les États Membres qui en font la demande à appliquer de manière intégrale et effective la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et les autres instruments, normes et résolutions des Nations Unies qui appuient, concernent et favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation et la promotion des femmes, ainsi que des obligations découlant de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; b) apporter un appui fonctionnel et efficace aux mécanismes intergouvernementaux, en particulier à la Commission de la condition de la femme, en organisant des débats sur les principales questions touchant l'égalité des sexes, auxquels participent des représentants des gouvernements, de la société civile, du système des Nations Unies et du monde universitaire, ainsi que d'autres experts; c) aider les mécanismes intergouvernementaux à renforcer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les cadres normatifs et les plans directeurs de chaque secteur en faisant des propositions novatrices; d) faire mieux connaître et mieux comprendre les notions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes grâce à l'éducation, à la diffusion de l'information et à la sensibilisation des parties intéressées, de différentes façons, notamment par les sites Web, les médias sociaux et les documents imprimés; e) encourager les groupes de femmes et autres organisations non gouvernementales se consacrant à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes à participer aux travaux des instances intergouvernementales, y compris grâce à une plus grande mobilisation et à des financements et des moyens accrus; f) encadrer et promouvoir la collaboration entre toutes les organisations du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en instaurant des synergies, en coordonnant les activités et en favorisant l'action collective; la collaboration au sein des équipes de pays des Nations Unies et des groupes thématiques concernés; et la création et la mise en œuvre de dispositifs d'application du principe de responsabilité dans le système des Nations Unies; g) appuyer les effets de synergie et la coopération entre les pays ainsi que les mécanismes créés en vue de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aux niveaux régional et sous-régional; h) aider à améliorer la condition de la femme et à atteindre une représentation équilibrée des sexes dans les organismes des Nations Unies, notamment en encourageant l'équilibrage des effectifs et l'instauration de conditions de travail tenant compte des besoins des femmes et en suivant l'état de réalisation de ces objectifs, ainsi qu'en offrant aux fonctionnaires des Nations Unies d'autres possibilités de se familiariser avec les questions d'égalité des sexes; i) forger des partenariats stratégiques avec des parties prenantes d'horizons très divers, afin qu'ONU-Femmes ait accès à des ressources importantes, et renforcer ceux qui existent.

Tableau 17.13 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

<b>Objectif de l'Organisation</b> : Progresser dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, y compris en ce qui concerne le plein exercice des droits fondamentaux par ces dernières	
<b>Réalisations escomptées du Secrétariat</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
a) Renforcement de la capacité des organes intergouvernementaux, en particulier la Commission de la condition de la femme, en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y compris la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans leur domaine de travail	a) i) Augmentation du nombre d'activités visant à aider les États Membres qui en font la demande à participer aux travaux des organes intergouvernementaux, en particulier ceux de la Commission de la condition de la femme

*Mesure des résultats*

2010-2011 : 22 activités  
2012-2013 (estimation) : 26 activités  
2014-2015 (objectif) : 29 activités

ii) Pourcentage des documents que doit présenter ONU-Femmes qui sont soumis à temps pour être examinés par les organes intergouvernementaux compétents, y compris la Commission de la condition de la femme, conformément aux règles et règlements applicables en matière de publication de la documentation

*Mesure des résultats*

(En pourcentage)

2010-2011 : sans objet  
2012-2013 (estimation) : 90  
2014-2015 (objectif) : 90

b) Renforcement de l'appui d'ONU-Femmes à la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de la Commission de la condition de la femme

b) Augmentation du nombre d'activités menées par ONU-Femmes afin de promouvoir la participation des organisations non gouvernementales que le Conseil économique et social a accréditées auprès de la Commission de la condition de la femme

*Mesure des résultats*

2010-2011 : sans objet  
2012-2013 (estimation) : 14 activités  
2014-2015 (objectif) : 16 activités

c) Amélioration de la capacité des organismes des Nations Unies à prendre systématiquement en compte la problématique hommes-femmes et à prendre des mesures ciblées pour que les femmes aient leur mot à dire dans les politiques et programmes des Nations Unies, en toute cohérence

c) i) Nombre d'initiatives des organismes des Nations Unies, appuyées par ONU-Femmes, qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes dans leurs politiques, programmes et projets

*Mesure des résultats*

2010-2011 : sans objet  
2012-2013 (estimation) : 20 initiatives  
2014-2015 (objectif) : 30 initiatives

ii) Nombre de mesures de gestion des ressources humaines qu'ONU-Femmes a préconisées ou qu'elle a aidé à mettre en œuvre dans les organismes des Nations Unies qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes

*Mesure des résultats*

2010-2011 : sans objet  
2012-2013 (estimation) : 5 initiatives  
2014-2015 (objectif) : 5 initiatives

d) Renforcement de la capacité d'établir des partenariats pour accélérer la réalisation des objectifs que sont l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

d) i) Nombre d'activités d'ONU-Femmes visant à ce que différentes parties prenantes contribuent à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

*Mesure des résultats*

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 11 activités

2014-2015 (objectif) : 13 activités

ii) Montants versés au titre des contributions volontaires à ONU-Femmes

*Mesure des résultats*

2010-2011 : 417 millions de dollars

2012-2013 (estimation) : 530 millions de dollars

2014-2015 (objectif) : 700 millions de dollars

---

### Facteurs externes

17.48 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres et les organismes des Nations Unies accordent la priorité aux questions d'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes; et les États Membres restent déterminés à allouer des ressources suffisantes pour renforcer les travaux du système des Nations Unies concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

### Produits

17.49 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Assemblée générale :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels notamment pour les séances plénières des Deuxième et Troisième Commissions (14);
    - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur l'amélioration de la condition de la femme dans les organismes des Nations Unies (1);
  - ii) Conseil de sécurité : services fonctionnels pour les réunions et consultations (4);
  - iii) Conseil économique et social :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels pour les séances plénières (2);
    - b. Documentation destinée aux organes délibérants : transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (2);
  - iv) Commission de la condition de la femme :

- a. Services fonctionnels pour les réunions : consultations à participation non limitée du Bureau de la Commission (4); services fonctionnels pour les réunions de la Commission (40);
- b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Secrétaire général adjoint (2);
- v) Groupes spéciaux d'experts : dialogue pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions concertées sur un thème prioritaire d'une précédente session de la Commission de la condition de la femme (2); groupes et tables rondes participatives de haut niveau sur les données d'expérience, les enseignements retenus et les bonnes pratiques ayant trait à la réalisation des engagements déjà pris en ce qui concerne le thème prioritaire de la Commission de la condition de la femme (6); groupes sur les questions et tendances qui se font jour, et sur les nouvelles façons d'aborder les problèmes qui affectent la condition de la femme ou l'égalité des sexes (2); groupes pour un prochain thème prioritaire de la Commission (2); réunion de groupes d'experts sur : la transversalisation de la problématique hommes-femmes (1); l'amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
  - i) Publications en série : *Network* (Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme) (2);
  - ii) Documentation technique et supports d'information : conception, mise au point, maintenance et gestion des différentes sections du site Web d'ONU-Femmes consacrées aux mécanismes normatifs intergouvernementaux (2); conception, mise au point, maintenance et gestion de la partie du site Web d'ONU-Femmes consacrée au Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (2); conception, mise au point, maintenance et gestion des différentes sections du site Web d'ONU-Femmes consacrées à la coordination (2); conception, mise au point, maintenance et gestion du site Web de WomenWatch (2); rapports sur les sessions du Réseau interinstitutions (2); directives, listes récapitulatives et outils pour l'amélioration de la condition de la femme dans les organismes des Nations Unies (1); documentation pour une formation à l'égalité des sexes suivie par l'ensemble des fonctionnaires des Nations Unies (1); rapport de la réunion de groupe d'experts sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes (1); rapport de la réunion de groupe d'experts sur l'amélioration de la condition de la femme dans les organismes des Nations Unies (1);
  - iii) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (2);
- c) Coordination et réforme de l'Organisation des Nations Unies (ressources extrabudgétaires) :
  - i) Animation et coordination en vue d'une décision du Conseil des chefs de secrétariat intéressant l'ensemble du système des Nations Unies pour la mise au point d'un système unifié de suivi des ressources consacrées à l'égalité des sexes dans les budgets de tous les organismes des Nations Unies (1);
  - ii) Élargissement du réseau de praticiens de toutes les régions du monde ayant une expérience de la formation à la prise en compte de la problématique hommes-femmes, afin de promouvoir le dialogue et l'analyse des méthodes et théories actuellement appliquées dans ce domaine (au moyen d'ateliers et de mécanismes de concertation) (1);

- iii) Renforcement du retentissement, des interventions et des retombées de la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » lancée par le Secrétaire général aux niveaux mondial, régional et national, et plus grande participation aux activités correspondantes (grâce au financement de campagnes de sensibilisation) (1).

17.50 La répartition des ressources pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 17.14.

Tableau 17.14 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	5 974,7	5 974,7	19	19
Autres objets de dépense	404,9	335,7	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>6 379,6</b>	<b>6 310,4</b>	<b>19</b>	<b>19</b>
Ressources extrabudgétaires	15 140,7	17 690,4	26	26
<b>Total</b>	<b>21 520,3</b>	<b>24 000,8</b>	<b>45</b>	<b>45</b>

17.51 Les ressources demandées (5 974 700 dollars), en baisse de 69 200 dollars, serviront à financer 19 postes [1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 3 P-2 et 6 G(AC)] et d'autres objets de dépense, comme l'appui aux organes intergouvernementaux et les partenariats stratégiques. La réduction de 69 200 dollars découle de la résolution 67/248 (voir point 3 du tableau 17.6 concernant la « moindre qualité des rapports des groupes d'experts et la réduction des voyages des fonctionnaires »).

17.52 Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant total prévu de 17 690 400 dollars permettront de reconduire 26 postes [1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 4 P-4, 9 P-3 et 5 G(AC)] et de financer d'autres objets de dépense, en vue de la coordination à l'échelle du système des activités menées par les organismes des Nations Unies pour la transversalisation de la problématique hommes-femmes, la coordination et le suivi à l'échelle du système de la condition de la femme dans les organismes des Nations Unies et la réalisation d'autres activités prescrites dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. L'augmentation de 2 549 700 dollars reflète l'appui plus grand qu'ONU-Femmes apportera aux activités de programme relevant du sous-programme 1 grâce, entre autres, à l'élaboration de la documentation destinée aux organes délibérants, aux services fonctionnels pour les réunions, aux mécanismes de coordination et à d'autres activités de fond dont la mise au point et l'exploitation de sites Web publics et interinstitutions tels que WomenWatch, et l'appui à la participation d'organisations non gouvernementales aux sessions de la Commission de la condition de la femme, les voyages des fonctionnaires et des experts, et des activités de mobilisation.

## Sous-programme 2 Politiques et activités

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 881 400 dollars*

17.53 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Bureau des politiques et des programmes, qui comprend une Division des politiques et une Division des programmes.

Le programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au programme 14 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

- 17.54 Les principales activités menées dans le cadre de ce sous-programme consisteront à : a) remplir les fonctions de centre mondial pour le partage des connaissances et des données d'expérience sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, grâce à des travaux de recherche, d'analyse et d'évaluation des tendances, y compris en ce qui concerne les nouveaux problèmes et leurs incidences sur la situation des femmes; b) fournir aux États Membres qui le demandent des conseils techniques et thématiques et un appui aux programmes, notamment par l'intermédiaire des bureaux de région et de pays, afin de renforcer leur capacité d'élaborer, d'exécuter, de suivre, de perfectionner et d'évaluer leurs politiques d'égalité des sexes, notamment en vue de tenir compte des différences entre les sexes dans les domaines sectoriels; c) apporter une aide aux États Membres qui le demandent, sous forme de campagnes de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités, pour promouvoir la réalisation des engagements qu'ils ont pris d'assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes conformément à leurs priorités nationales; d) fournir un encadrement, des compétences techniques et un appui pour la coordination aux équipes de pays des Nations Unies et aux équipes régionales, notamment en encadrant, en coordonnant et en promouvant l'application du principe de responsabilité du système des Nations Unies dans les activités que ses organismes mènent en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

**Tableau 17.15 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Redoubler d'efforts en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles et d'atteindre l'objectif consistant à assurer l'égalité des sexes, entre autres dans les domaines du développement, des droits fondamentaux, de la paix et de la sécurité, notamment en assurant le respect, la coordination et la promotion du principe de responsabilité dans le cadre des activités menées dans ce sens par le système des Nations Unies

**Réalisations escomptées du Secrétariat**

**Indicateurs de succès**

a) Renforcement du soutien en faveur de l'application intégrale et efficace du Programme d'action de Beijing, des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres instruments, normes et résolutions des Nations Unies qui contribuent à l'égalité des sexes et à l'autonomisation et la promotion des femmes

a) Augmentation du nombre de politiques et de mesures prises ou appuyées, à la demande des États Membres, par ONU-Femmes en vue d'appliquer, aux niveaux national et régional, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres instruments, normes et résolutions des Nations Unies qui contribuent à l'égalité des sexes et à l'autonomisation et la promotion des femmes

*Mesure des résultats*

2010-2011 : 26 mesures

2012-2013 (estimation) : 57 mesures

2014-2015 (objectif) : 60 mesures

b) Renforcement des moyens dont dispose ONU-Femmes pour aider comme il se doit les mécanismes nationaux chargés de l'égalité des sexes, les organismes prestataires de services et les organisations de la société civile des États Membres qui le souhaitent à promouvoir l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la protection des droits fondamentaux de ces dernières

c) Renforcement de la capacité d'encadrer et de coordonner le travail des organismes des Nations Unies au niveau des pays en aidant les États Membres qui en font la demande à tenir les engagements qu'ils ont pris dans le domaine de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles, de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes

b) i) Nombre d'activités d'ONU-Femmes visant à appuyer le renforcement des capacités dont bénéficient, à la demande des États Membres, les mécanismes nationaux chargés de l'égalité des sexes, les organismes prestataires de services et les organisations de la société civile

*Mesure des résultats*

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 91 activités

2014-2015 (objectif) : 92 activités

ii) Nombre d'activités d'ONU-Femmes visant à aider les États Membres qui en font la demande à produire et diffuser un plus grand nombre de données nationales ventilées par sexe

*Mesure des résultats*

2010-2011 : 43 activités

2012-2013 (estimation) : 43 activités

2014-2015 (objectif) : 45 activités

c) i) Nombre de mécanismes de coordination des Nations Unies portant sur l'égalité des sexes, dirigés ou codirigés par ONU-Femmes au niveau national

*Mesure des résultats*

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 45

2014-2015 (objectif) : 45

ii) Nombre de programmes et de cadres de développement des Nations Unies élaborés et mis en œuvre avec la participation ou l'aide d'ONU-Femmes

*Mesure des résultats*

2010-2011 : 40

2012-2013 (estimation) : 40

2014-2015 (objectif) : 40

iii) Nombre d'équipes de pays des Nations Unies qui utilisent, avec l'appui d'ONU-Femmes, des indicateurs de résultats portant sur l'égalité des sexes aux fins du bilan commun de pays et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

*Mesure des résultats*

2010-2011 : 22

2012-2013 (estimation) : 20

2014-2015 (objectif) : 20

### Facteurs externes

- 17.55 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres et les organismes des Nations Unies accordent la priorité aux questions d'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes; les États Membres et leurs interlocuteurs non gouvernementaux aux échelons mondial et national continuent de montrer leur attachement et d'accorder la priorité aux questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans leurs programmes; et les États Membres restent déterminés à allouer des ressources suffisantes pour renforcer les travaux du système des Nations Unies concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

### Produits

- 17.56 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
    - i) Assemblée générale : documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur : l'amélioration de la condition de la femme en milieu rural (1); les mesures prises pour donner suite à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes (1); la violence à l'égard des travailleuses migrantes (1); la traite des femmes et des filles (1); la participation des femmes au développement (1); l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (1); l'intensification des efforts déployés au niveau mondial pour l'élimination de la pratique des mutilations génitales féminines (1);
    - ii) Conseil de sécurité : documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les femmes et la paix et la sécurité (2);
    - iii) Commission de la condition de la femme : documentation destinée aux organes délibérants (2); guide à l'intention de la table ronde de haut niveau sur le thème prioritaire de la Commission de la condition de la femme (2); rapports sur les progrès dans la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques et des programmes nationaux, l'accent étant mis en particulier sur le thème prioritaire (2); rapports sur les thèmes prioritaires énoncés dans le programme de travail à long terme de la Commission (2); rapports sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter (2); rapport sur la libération des femmes et des enfants pris en otage, voire emprisonnés par la suite, dans les conflits armés (1); rapport sur les femmes, les filles et le VIH/sida (1); rapport sur l'autonomisation des femmes comme moyen d'éliminer la mortalité et la morbidité maternelles évitables (1); contribution au débat de haut niveau du Conseil économique et social (2); lettres du Président du Conseil économique et social adressées à la Présidente de la Commission de la condition de la femme (2); listes de communications confidentielles relatives à la condition de la femme (2);
    - iv) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes sur : la définition des thèmes prioritaires, dans le cadre des préparatifs des cinquante-neuvième et soixantième sessions de la Commission de la condition de la femme (2); organisation de l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* (1);
  - b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
    - i) Publications en série : inventaire des activités menées contre la violence à l'égard des femmes (2);

- ii) Documentation technique et supports d'information : conception, mise au point, maintenance et gestion de la base de données coordonnée sur la violence à l'égard des femmes (2); directives, liste récapitulative et outils pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité (1); rapports des réunions du groupe d'experts sur les thèmes prioritaires arrêtés par la Commission de la condition de la femme (2); rapport de la réunion du groupe d'experts sur l'organisation de l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* (1);
- c) Coopération technique, services consultatifs et renforcement des capacités (ressources extrabudgétaires) :
  - i) Appui visant à donner aux partenaires nationaux les moyens de renforcer la participation des femmes à la vie politique nationale et locale, en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Union interparlementaire : ateliers de formation organisés à l'intention des électrices, des candidates et des partis politiques, élaboration de modules de formation et de documents directifs, ateliers de sensibilisation et campagnes médiatiques (1);
  - ii) Renforcement des capacités et assistance technique, au profit d'organismes publics et d'organisations non gouvernementales dans 19 pays, en vue d'appuyer les programmes locaux et nationaux tenant compte des sexospécificités et de contrôler les apports d'aide afin de mieux financer les projets favorables à l'égalité des sexes (1);
  - iii) Assistance technique fournie aux ministères des finances et de la planification, aux ministères de la condition de la femme et aux ministères sectoriels pour qu'ils prennent en compte la problématique hommes-femmes dans l'établissement de leurs budgets : analyses techniques, ateliers de formation, financement de services techniques à l'intention des gouvernements qui en font la demande; élaboration de produits axés sur le savoir et sensibilisation des décideurs (1);
  - iv) Assistance technique fournie aux mécanismes nationaux de promotion des femmes et aux organisations non gouvernementales partenaires, pour qu'ils élaborent ou actualisent les plans et stratégies visant à instaurer l'égalité des sexes et en contrôlent l'application : ateliers de formation, financement de services d'experts détachés auprès des gouvernements et élaboration de modules et de documents directifs (1);
  - v) Renforcement des capacités en vue d'intégrer l'égalité des sexes aux stratégies nationales de lutte contre le VIH (notamment aux stratégies nationales de développement, aux plans stratégiques nationaux de lutte contre le VIH et aux plans d'action pour les femmes) en appuyant les organismes nationaux et les réseaux de femmes vivant avec le VIH (1);
  - vi) En partenariat avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, poursuite de l'exécution d'un module de formation préalable au déploiement portant sur la prévention des violences sexuelles en période de conflit, reposant sur différents scénarios et destinée aux soldats de la paix (1);
  - vii) Assistance technique pour l'application des résolutions 1325 (2000) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité, y compris grâce à une assistance aux gouvernements pour l'élaboration et l'exécution de plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité (1);

- d) Gestion et enrichissement des connaissances (ressources extrabudgétaires) :
- i) Maintenance et perfectionnement d'un centre d'information en ligne sur les méthodes, théories et règles de bonne pratique concernant la sensibilisation à la problématique hommes-femmes, les migrations, l'efficacité de l'aide, l'égalité des sexes dans le domaine de la paix et de la sécurité, et l'engagement politique des femmes (1);
  - ii) Lancement de la publication *Le progrès des femmes à travers le monde 2015* (1);
  - iii) Appui visant à donner aux partenaires nationaux les moyens de renforcer la participation des femmes rurales à la vie économique nationale et locale, fourni en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et le Programme alimentaire mondial, grâce à l'élaboration de documents directifs et d'outils de promotion (1);
  - iv) Fourniture de documents directifs et d'une assistance technique aux partenaires (gouvernements et organisations non gouvernementales) en vue d'aider les femmes à se constituer un patrimoine, en partenariat avec l'International Association for Feminist Economics (1);
  - v) Assistance technique fournie aux ministères des finances et de la planification, aux ministères de la condition de la femme et aux ministères sectoriels de cinq pays pour qu'ils tiennent compte de la problématique hommes-femmes lors de l'élaboration de leurs politiques macroéconomiques et de leurs stratégies d'élimination de la pauvreté : analyses techniques, ateliers de formation et mise à disposition de compétences spécialisées à l'intention des gouvernements qui en font la demande, élaboration de produits axés sur le savoir et sensibilisation des décideurs (1);
  - vi) Assistance technique fournie aux ministères des finances et de la planification, aux ministères de la condition de la femme et aux ministères sectoriels pour qu'ils prennent en compte la problématique hommes-femmes lors de l'élaboration des stratégies de développement durable : analyses techniques, ateliers de formation et mise à disposition de compétences spécialisées à l'intention des gouvernements qui en font la demande, élaboration de produits axés sur le savoir et sensibilisation des décideurs (1);
- e) Exécution, à titre expérimental, de programmes d'activités modèles de promotion de l'égalité des sexes :
- i) Exécution, dans cinq pays, du programme pilote Des villes sûres pour les femmes et les enfants (1);
  - ii) Appui visant à encourager les organisations du secteur privé à appliquer les Principes d'autonomisation des femmes ainsi que le Modèle pour l'égalité des sexes en vue d'évaluer et de recenser les moyens qu'elles mettent en œuvre pour promouvoir et défendre plus efficacement l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes : diffusion de documents directifs (1);
- f) Coordination et réforme du système des Nations Unies (ressources extrabudgétaires) : appui fourni pour faire une plus grande place à l'égalité des sexes dans l'exécution de tous les projets du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en 2014-2015 : compétences spécialisées, participation aux réunions des équipes de pays des Nations Unies et invitation des défenseurs de l'égalité des sexes à participer à la planification stratégique (1).

17.57 La répartition des ressources pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 17.16.

Tableau 17.16 Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actualisation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	5 703,5	5 547,7	20	19
Autres objets de dépense	375,4	333,7	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>6 078,9</b>	<b>5 881,4</b>	<b>20</b>	<b>19</b>
Ressources extrabudgétaires	487 197,7	649 871,4	344	344
<b>Total</b>	<b>493 276,6</b>	<b>655 752,8</b>	<b>364</b>	<b>363</b>

- 17.58 Les ressources demandées (5 547 700 dollars), en baisse de 155 800 dollars, serviront à financer 19 postes [1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 2 P-2 et 5 G(AC)] au Bureau des politiques et des programmes. La baisse de 155 800 dollars s'explique par la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (voir tableau 17.6, rubrique 2 « Modification des modalités de financement », du présent rapport). Le montant de 333 700 dollars au titre des autres objets de dépense, en baisse nette de 41 700 dollars, devrait servir à financer les dépenses de fonctionnement. Cette baisse, qui découle de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, correspond à la rubrique 3 du tableau 17.6 du présent rapport.
- 17.59 Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires s'élevant à 649 871 400 dollars financeraient le maintien de 344 postes (1 SSG, 2 D-2, 14 D-1, 71 P-5, 33 P-4, 17 P-3, 3 P-2, 29 G(1°C), 102 G(AC) et 72 AN) et d'autres objets de dépense, afin d'aider les États Membres à honorer les engagements qu'ils ont pris, au niveau national, d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles, de contribuer à l'autonomisation des femmes et de parvenir à l'égalité des femmes et des hommes en tant que partenaires et bénéficiaires du développement, du respect des droits fondamentaux, de l'action humanitaire et de la paix et de la sécurité. L'augmentation de 162 673 700 dollars est liée à la hausse des dépenses de fonctionnement nécessaire pour qu'ONU-Femmes apporte un appui plus important et de meilleure qualité aux activités de programme. Ces ressources seront utilisées pour faire une plus grande place à l'égalité des sexes dans l'exécution de tous les projets du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, pour enrichir et gérer les connaissances relatives aux moyens de mettre fin à la violence à l'égard des femmes et à la problématique hommes-femmes dans le cadre des flux migratoires, et pour lancer des publications phare.

## D. Appui au programme

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 092 500 dollars*

- 17.60 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de la gestion et des services administratifs d'ONU-Femmes, qui aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines des ressources humaines, des finances et du budget, des services administratifs, des achats et de la gestion des installations, des services informatiques, de la sécurité, du contrôle et de la responsabilité opérationnels, et des audits. Elle fournit également un appui administratif et opérationnel aux fins de l'exécution des activités de programme d'ONU-Femmes.

17.61 La répartition des ressources pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 17.17.

Tableau 17.17 Ressources nécessaires : appui au programme

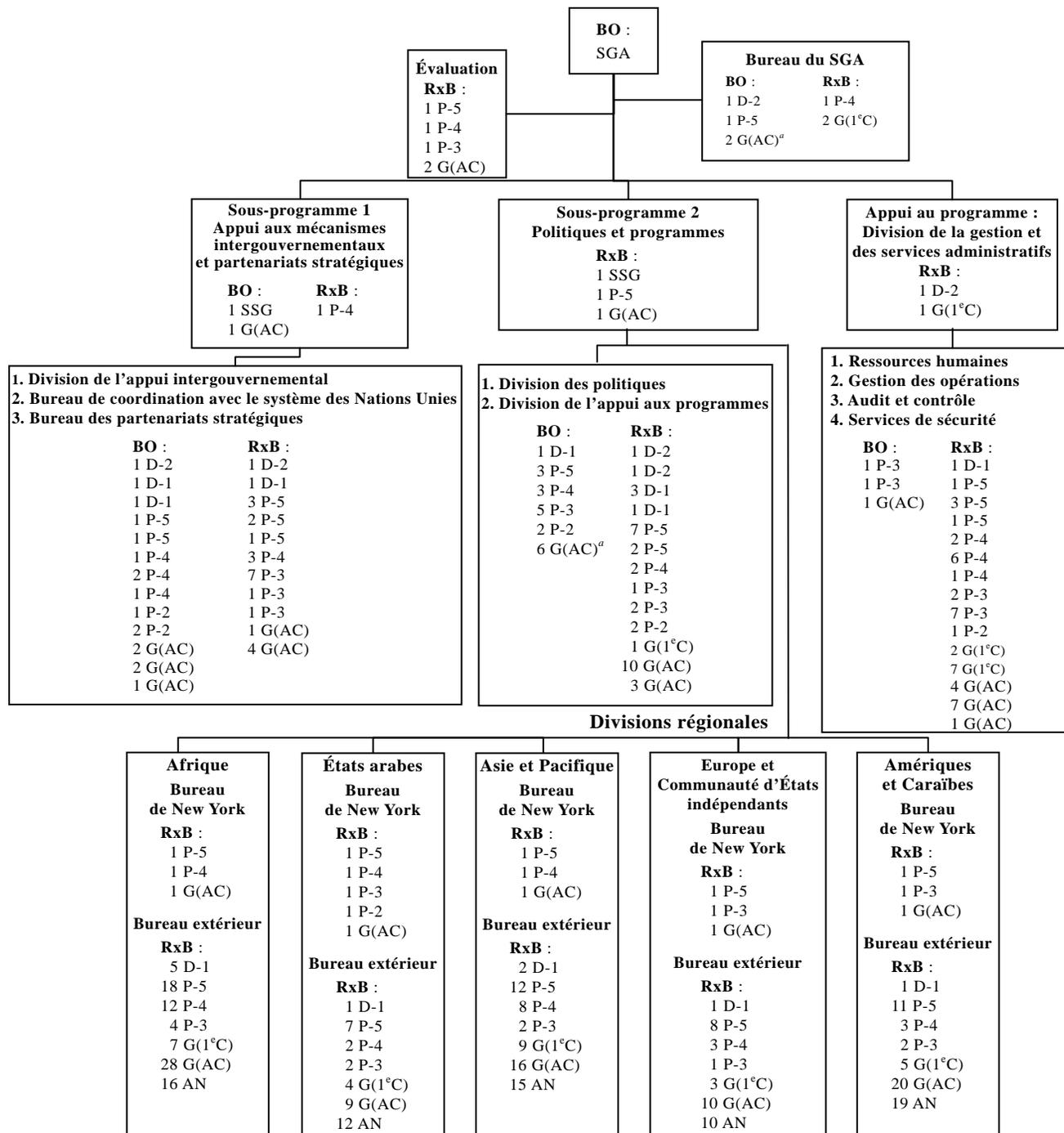
Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actualisation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	475,6	746,8	3	3
Autres objets de dépense	410,8	345,7	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>886,4</b>	<b>1 092,5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Ressources extrabudgétaires	23 909,3	28 176,0	48	48
<b>Total</b>	<b>24 795,7</b>	<b>29 268,5</b>	<b>51</b>	<b>51</b>

17.62 Les ressources demandées (746 800 dollars), en hausse de 271 200 dollars, serviront à financer trois postes [2 P-3 et 1 G(AC)]. Cette augmentation s'explique par l'effet-report de la création de deux postes de P-3 approuvés au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Le montant de 345 700 dollars demandé pour les autres objets de dépense, en baisse de 65 100 dollars, servirait à financer les dépenses de fonctionnement au titre de l'appui au programme. Cette baisse s'explique par : a) des dépenses non renouvelables de 12 700 dollars ayant servi à l'achat de mobilier et de matériel; et b) la réduction proposée de 52 400 dollars, présentée dans l'esquisse budgétaire pour 2014-2015, comme il apparaît dans la rubrique 1 du tableau 17.7 du présent rapport.

17.63 Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, les ressources extrabudgétaires prévues (28 176 000 dollars) serviraient à financer le maintien de 48 postes [1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 9 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 10 G(1°C) et 12 G(AC)] et les autres objets de dépense qui permettront à la Division de la gestion et des services administratifs d'aider le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines de la gestion du personnel, des finances et de l'administration générale. L'augmentation de 4 266 700 dollars s'explique par l'appui supplémentaire que la Division compte apporter à l'Organisation dans tous les domaines opérationnels, afin qu'ONU-Femmes dispose des moyens nécessaires pour assurer la gestion financière et donner des directives et des avis sur l'utilisation des ressources; gérer les ressources humaines (perfectionnement du personnel et suivi du comportement professionnel, notamment); assurer des services de bureautique et d'informatique, dans les bureaux extérieurs comme au Siège; gérer les installations, les achats, les voyages, la logistique et les services de transport pour les fonctionnaires et les personnes à leur charge; et assurer le contrôle de la gestion, la surveillance fiduciaire et l'audit des programmes et des opérations.

## Annexe I

### Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015



<sup>a</sup> Postes supprimés.

## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

#### **Comité des commissaires aux comptes** (A/67/5/Add.13, chap. II)

L'Entité devrait : a) réviser ses dispositifs de contrôle interne et les politiques et procédures qui s'y rapportent pour les mettre en conformité avec son Règlement financier et ses règles de gestion financière; b) mettre au point et appliquer la version définitive de toutes ses politiques et procédures en les adaptant comme il convient pour que son Règlement financier et ses règles de gestion financière soient dûment respectés; et c) établir des calendriers précis pour l'incorporation des politiques et procédures modifiées dans ses systèmes (par. 28).

ONU-Femmes devrait établir un plan d'action détaillé qui définira la marche à suivre et les échéances à respecter pour l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et élaborer un plan de valorisation des avantages qui l'aidera à suivre la réalisation de ses objectifs (par. 34).

L'Entité devrait : a) renforcer ses capacités dans tous les domaines d'activité touchés par le passage aux normes IPSAS; b) constituer une équipe qui sera chargée de superviser les activités restant à mener au titre de la mise en œuvre de ces normes et d'apprécier les principes comptables retenus; c) réviser les plans relatifs à l'établissement des soldes d'ouverture

Le dispositif de contrôle interne a été révisé et la version finale approuvée par la Directrice exécutive en novembre 2012. Le Manuel des programmes et des opérations a été mis au point et publié en décembre 2012.

ONU-Femmes a révisé son plan d'application des normes IPSAS, qui décrit en détail la marche à suivre et les échéances à respecter pour mettre en application lesdites normes, et y a inclus un plan de valorisation des avantages qui l'aidera à suivre les progrès réalisés vers l'accomplissement de ses objectifs. Par ailleurs, elle a collaboré avec le Groupe de travail sur les normes IPSAS dans le but d'obtenir le modèle et les outils d'évaluation nécessaires à la mise au point du plan de valorisation des avantages, et devait assurer le suivi et la communication des résultats obtenus à compter du 31 décembre 2012, au terme de la première année complète d'application des normes IPSAS et après l'établissement de la première série d'états financiers.

ONU-Femmes a renforcé ses capacités dans tous les domaines d'activité touchés par le passage aux normes IPSAS en recrutant un conseiller principal pour le projet IPSAS et en faisant appel à d'autres consultants fonctionnels; étoffé – en y adjoignant le Directeur et le Directeur adjoint de la Division de la gestion et des services administratifs, le Conseiller spécial auprès de la Directrice exécutive et le conseiller principal pour le projet IPSAS –, l'équipe chargée du projet qui se réunit deux fois par semaine pour examiner les progrès

et au nettoyage des données; d) organiser une formation pour les utilisateurs une fois que les principes comptables auront été examinés et approuvés; e) revoir les modes d'établissement de ses états financiers afin de s'assurer qu'ils répondent aux exigences liées à l'application des normes IPSAS; et f) établir des états financiers types conformes aux normes IPSAS (par. 38).

ONU-Femmes devrait élaborer un manuel et des procédures détaillées qui précisent les procédures et les fonctions nécessaires pour garantir l'accomplissement des fonctions de gestion financières mensuelles, trimestrielles et annuelles (par. 45).

ONU-Femmes devrait élaborer des instructions détaillées sur la clôture de fin d'exercice afin de garantir l'exactitude des états financiers (par. 47).

ONU-Femme devrait effectuer ses paiements après présentation et examen de justificatifs valables et adéquats (par. 51).

ONU-Femmes devrait : a) dûment examiner les éléments devant être comptabilisés en pertes, conformément à ses politiques et procédures; et b) approuver les comptabilisations en pertes dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par son Règlement financier et ses règles de gestion financière (par. 55).

ONU-Femmes devrait : a) procéder régulièrement à des vérifications et des rapprochements de tous les soldes et de toutes les opérations apparaissant dans ses états financiers; b) mettre en place des contrôles pour garantir la validité des opérations enregistrées; c) mettre en place des outils permettant une analyse chronologique

accomplis et rend compte de ses travaux à la Directrice exécutive chaque semaine; révisé son plan d'application des normes IPSAS, qui comprend désormais des informations détaillées pour l'établissement des soldes d'ouverture et le nettoyage des données, un programme de formation continue destiné à l'ensemble des utilisateurs et une révision des procédures d'établissement de ses états financiers selon les normes IPSAS; et révisé le calendrier concernant l'établissement d'états financiers types conformes aux normes IPSAS.

ONU-Femmes a mis à point un manuel de gestion financière détaillé, qui a été publié en novembre 2012.

Des instructions révisées et détaillées sur la clôture de fin d'exercice ont été publiées en novembre 2012 et accompagnées de webinaires.

Un plan d'action distinct a été établi pour le suivi des audits des bureaux extérieurs (Fidji et Amman). Le suivi des recommandations issues de ces audits se fera dans le cadre de la base de données générale pour le suivi de l'application des recommandations d'audit.

Dans le cadre de ses opérations, ONU-Femmes examine les éléments devant être comptabilisés en pertes conformément à ses politiques et procédures, et approuve les écritures correspondantes conformément à la délégation de pouvoir prévue dans son Règlement financier et ses règles de gestion financière.

Les rapprochements des soldes du grand livre sont en cours. Les instructions de clôture de fin de mois prévoient une nouvelle procédure pour garantir la validité des opérations enregistrées dans le système. ONU-Femmes est en train de mettre au point des outils automatisés d'analyse chronologique des comptes créditeurs et débiteurs. Le nouveau dispositif de contrôle interne comprend des procédures de vérification régulière des analyses chronologiques des comptes

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

des comptes créditeurs et débiteurs; et d) procéder à une analyse chronologique nécessaire pour les soldes en souffrance (par. 58).

ONU-Femmes devrait procéder à des rapprochements périodiques des soldes interfonds et obtenir des confirmations avant de clôturer ses comptes (par. 62).

ONU-Femmes devrait élaborer un plan de financement des prestations liées à la cessation de service (par. 70).

ONU-Femmes devrait : a) formuler et appliquer ses propres politiques et procédures pour que les programmes soient exécutés suivant des règles claires appliquées uniformément; et b) élaborer des directives précises et détaillées sur l'application des politiques et procédures d'autres organismes après avoir déterminé si ces politiques et procédures étaient compatibles avec son Règlement et ses règles de gestion financière (par. 76).

L'Entité devrait appliquer toute nouvelle convention comptable uniformément à partir de la date d'adoption (par. 79).

ONU-Femmes devrait : a) s'inspirer des enseignements que d'autres organismes des Nations Unies ont tirés de leur expérience concernant l'obtention des assurances voulues pour les projets confiés à des partenaires de réalisation nationaux et réviser les directives relatives à la gestion des projets confiés à des partenaires de réalisation nationaux; b) mettre au point des procédures qui lui permettent de gérer et de suivre les dépenses de ces partenaires; et c) créer et tenir à jour une base de données qui lui permette de déterminer quels projets doivent faire l'objet d'un audit et de suivre les conclusions des audits (par. 88).

créditeurs et débiteurs. Les instructions de clôture de fin de mois et d'exercice sont appliquées depuis octobre 2012.

Les nouvelles instructions de clôture de fin de mois et de fin d'exercice comprennent désormais des procédures détaillées concernant les rapprochements périodiques des soldes interinstitutions, dont l'obtention de confirmations officielles pour clore les comptes.

ONU-Femmes a établi un plan de financement des prestations liées à la cessation de service.

ONU-Femmes a achevé de mettre au point et publié son Manuel des programmes et des opérations.

ONU-Femmes applique de façon uniforme toute nouvelle convention comptable à partir de la date de son adoption.

Une analyse comparative du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et d'ONU-Femmes a été menée à bien. Les directives d'audit et le mandat des auditeurs ont été révisés dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre. Une base de données temporaire regroupant les rapports d'audit présentés et les rapports de suivi a été créée dans SharePoint. Le dispositif de contrôle interne et les instructions de clôture de fin de mois et de fin d'exercice comprennent désormais des procédures de suivi régulier. Un nouveau site SharePoint a été créé en vue de suivre les principaux progrès.

ONU-Femmes devrait envoyer des rappels à ses partenaires de réalisation concernant la présentation des états financiers annuels et des rapports d'audit correspondants (par. 94).

ONU-Femmes devrait : a) améliorer ses procédures de gestion et de suivi du budget des projets afin de repérer les cas de sous-utilisation des fonds alloués aux projets; et b) s'attaquer aux facteurs qui avaient retardé l'exécution des projets pour pouvoir s'acquitter de son mandat (par. 97).

ONU-Femmes devrait procéder à la clôture financière de tous les projets terminés dans les 12 mois suivant leur clôture opérationnelle (par. 101).

ONU-Femmes devrait s'efforcer d'approuver tous les plans de travail annuels avant le début de la période sur laquelle ils portent (par. 107).

ONU-Femmes devrait élaborer et appliquer un plan d'achats global qui serait approuvé et régulièrement examiné par l'autorité compétente (par. 111).

ONU-Femmes devrait mettre en place des procédures, appuyées par des directives et des outils, pour évaluer les prestations des fournisseurs dans le cadre des fonctions d'achat (par. 117).

Le Bureau sous-régional pour le Pacifique d'ONU-Femmes devrait : a) envisager des mécanismes lui permettant de respecter ses politiques et procédures, pour ce qui est de recevoir et d'étudier les devis, au cours d'achats de biens et de services;

Un projet de stratégie concernant la présentation des états financiers annuels et des rapports d'audit a été diffusé pour examen et observations. Des mesures préliminaires ont été définies et adoptées en vue de la mise en œuvre de la stratégie.

Un examen mensuel des dépenses budgétaires a été institué et des rapports sont présentés à la direction. Les bureaux extérieurs peuvent également avoir accès aux rapports. La formation au système Atlas continue de mieux faire comprendre les rapports disponibles.

Sur les 388 projets terminés sur le plan opérationnel qui avaient été initialement recensés, 193 ont été clos sur le plan financier, les autres devant suivre. Le dispositif de contrôle interne comprend des mesures d'examen mensuel ainsi que des instructions concernant la clôture de fin de mois. Le Manuel des programmes et des opérations comprend de nouvelles procédures et une liste récapitulative.

Les plans de travail annuels de tous les bureaux extérieurs et services au Siège ont été approuvés pour la période 2014-2015.

Plusieurs mesures ont été prises pour appliquer la recommandation. Ainsi, un exercice a été mené au Siège et le regroupement des données a été effectué. Le plan d'achats est en cours de finalisation.

La Section des achats applique ces procédures sur SharePoint. Parallèlement, une nouvelle politique d'achat a été adoptée et comprend des indicateurs de performance selon lesquels les contrats doivent être exécutés dans leur intégralité, dans les délais fixés et conformément au cahier des charges. Tous les contrats signés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 font l'objet d'une évaluation reposant sur ces indicateurs.

Des instructions ont été adressés à la Directrice régionale des programmes aux Fidji pour donner suite au premier point de la recommandation. De même, des instructions ont été communiquées par la Section des achats aux différentes divisions fonctionnelles du Siège et aux bureaux extérieurs en ce qui concerne la création d'équipes d'évaluation là où des délégations de pouvoir

*Résumé de la recommandation*

et b) créer une équipe d'évaluation dont les membres ont des notions suffisantes au sujet des principes régissant les achats pour pouvoir examiner les offres soumises, dans le respect de ses politiques et procédures (par. 120).

ONU-Femmes devrait : a) procéder à un rapprochement entre les registres des immobilisations pour veiller à ce que le solde figurant dans les notes des états financiers soit exhaustif et précis et que les biens existent bel et bien; et b) examiner chaque mois les comptes du grand livre pour recenser les biens devant être enregistrés en immobilisation dans les registres (par. 126).

ONU-Femmes devrait : a) examiner et tenir régulièrement à jour le registre des biens pour veiller à y intégrer toutes les informations nécessaires s'y rapportant; b) élaborer des directives sur la certification des biens, pour combler toutes les lacunes relevées par le Comité au cours de la procédure de vérification et veiller à ce que le registre soit exhaustif et précis; c) approuver toutes les cessions de biens par le biais de délégations de pouvoir et conserver les justificatifs; d) procéder à la cession des biens dans les délais prescrits; et e) utiliser un registre approprié généré par le système pour procéder à l'inventaire des biens physiques (par. 130).

ONU-Femmes devrait pourvoir plus rapidement les postes aux niveaux des bureaux de région et des bureaux de pays, de façon à se doter d'effectifs en nombre suffisant (par. 136).

*Suite donnée à la recommandation*

en matière d'achat ont été accordées, conformément au document d'ONU-Femmes relatif à la délégation de pouvoir aux agents ordonnateurs, en date du 22 juin 2011.

Le manuel relatif aux modules de gestion des biens, les consignes générales et le manuel de gestion financière, qui énonce les procédures de rapprochement mensuel des registres des biens et des soldes du grand livre et les procédures de rapprochement de fin d'exercice des états financiers, ont été publiés sur l'intranet. Un nouveau poste de spécialiste des biens a été créé au Siège pour renforcer la capacité d'appliquer les recommandations du Comité. Selon les nouvelles instructions relatives à la clôture de fin de mois, les bureaux doivent consigner toute cession ou tout transfert le mois où ils ont lieu.

L'Entité a effectué la certification des biens en fin de semestre. Elle a élaboré des consignes générales qu'elle a publiées sur l'intranet. Elle a élaboré de nouvelles instructions de clôture d'exercice et des consignes générales et émis de nouvelles délégations de pouvoir, afin de définir clairement les habilitations. Elle a élaboré de nouvelles instructions de clôture de fin de mois relatives à la cession de biens. Conformément aux consignes générales, les bureaux doivent établir des rapports internes à partir des modules de gestion des biens pour procéder aux inventaires physiques.

Dans son rapport sur la réforme de la gestion des ressources humaines (A/55/253 et Corr.1), daté du 1<sup>er</sup> août 2000, le Secrétaire général avait établi un délai maximal de 120 jours pour pourvoir les postes grâce à une planification efficace des ressources humaines. ONU-Femmes fait partie des entités des Nations Unies qui recrutent du personnel le plus rapidement, dans un délai de trois mois et demi en moyenne. En tout, 119 recrutements ont été menés à bien en 2011, y compris tous les postes de cadres supérieurs.

ONU-devrait effectuer des vérifications pour valider les informations relatives aux états de paie qu'elle soumet au Programme des Nations Unies pour le développement afin de s'assurer qu'elles sont valables, exactes et complètes (par. 140).

ONU-Femme devrait : a) examiner et rapprocher régulièrement les soldes de congés comptabilisés manuellement des rapports d'Atlas; b) s'assurer que les reliquats de congés de tous les fonctionnaires en activité sont saisis dans le système Atlas de gestion des congés; et c) calculer les jours de congé accumulés en fonction de soldes, à la fin de chaque année, qui soient exacts et complets (par. 144).

ONU-Femme devrait envisager de créer un comité d'audit indépendant afin de renforcer sa fonction de gouvernance et de contrôle (par. 148).

L'Entité devrait énoncer un plan reposant sur l'évaluation des risques concernant ONU-Femmes qui tienne compte de tous les risques auxquels est exposée l'Entité dans son ensemble, y compris les services au Siège (par. 156).

ONU-Femmes devrait énoncer un plan d'action visant à donner suite aux recommandations issues de l'audit interne et suivre régulièrement les progrès accomplis quant à leur mise en œuvre (par. 165).

Au moment de la rédaction du présent rapport, le personnel d'ONU-Femmes n'avait été formé qu'à l'outil permettant de suivre les vérifications du Siège; l'Entité devait être en mesure de vérifier les états de paie du Siège à compter de décembre 2012. Au premier trimestre 2013, le Programme des Nations Unies pour le développement lancera une nouvelle version de cet outil qui permettra aux bureaux de pays de suivre les vérifications. Les directeurs des opérations d'ONU-Femmes commenceront les vérifications à ce moment-là.

ONU-Femmes a effectué la certification semestrielle des soldes de congés comptabilisés manuellement au 30 juin 2012 en les comparant à ceux figurant dans le système Atlas. L'Entité a publié de nouvelles instructions de clôture de fin de mois qui prévoient la mise à jour en temps réel des soldes de congés. Elle a mis en place des services électroniques en novembre 2012 et effectué la certification annuelle le 30 novembre. Le nouveau Manuel de gestion financière comporte des procédures détaillées permettant de s'assurer que les soldes de congés accumulés sont calculés à partir des soldes certifiés.

En août 2012, le comité de recherche a sélectionné 10 candidats (5 hommes et 5 femmes) possédant les qualifications requises. La procédure de sélection a été effectuée le mois suivant et la Directrice exécutive a procédé à la nomination des cinq membres du comité d'audit le 28 septembre 2012.

ONU-Femmes a effectué une évaluation des risques encourus par le Siège et les bureaux extérieurs. Les conclusions et recommandations serviront à élaborer un plan de gestion des risques qui concernera l'Entité dans son ensemble.

Les plans de travail de toutes les unités administratives d'ONU-Femmes concernées tiennent compte des questions mises en avant dans le rapport du Bureau de l'audit et des investigations. Des réunions de travail permettent de suivre et de contrôler l'application des recommandations issues de l'audit interne.

---

## Annexe III

### Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015

<i>A/66/6 (Sect. 17), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>	<i>Nouveau produit</i>
17.44 b) i)	<i>Femmes en l'an 2000 et au-delà</i>	2	Le contenu de cette publication paraît désormais dans d'autres titres de l'Entité, comme <i>Le progrès des femmes à travers le monde</i> , et sur le Web.	
17.44 b) i)	<i>Words to Action: newsletter on violence against women</i>	8	L'Entité a redéfini les priorités stratégiques relatives à la violence faite aux femmes à la lumière du nouveau rôle assumé par la Division des politiques dans un contexte de régionalisation.	
<b>Total</b>		<b>10</b>		